



Montreuil, le 02/06/2021

## Expérimentation de partenariats avec des prestataires privés pour la commercialisation des biens immobiliers des successions vacantes

# Vers une nouvelle privatisation de mission !

**Une fois de plus la DG cherche à se délester d'une mission au profit de « partenaires » privés.**

L'opération s'avérera juteuse pour ses derniers, les 17 pôles de Gestion des Patrimoines Privés (GPP) de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales (DNID) ayant appréhendés en 2020 plus de 217 millions d'actifs, et avec une augmentation en volume et en valeur du stock immobilier.

Elle s'appuie sur « les difficultés à assurer la couverture du flux » – ce qui n'est pas en soi dramatique – et surtout sur « l'augmentation régulière de la charge de travail des GPP depuis 10 ans ». Cette augmentation est effectivement là source de souffrance au travail surtout lors des 5 dernières années du fait, d'une part du grand nombre d'ordonnances de successions vacantes mais aussi, d'autre part, de la complexification du travail (plusieurs applications à utiliser en plus d'Angelis outil lui-même complexe malgré les modifications répétées.). **Au lieu de transférer une nouvelle fois des missions au privé (huissiers, notaire, etc) il faut recruter, et recruter des fonctionnaires** (les GPP connaissent désormais la contractualisation pérenne, pas qu'en juillet – août).

Par ailleurs, les agents des GPP apprécient beaucoup le travail de mission hors du bureau, y compris d'ailleurs lorsque ce dernier est fatigant, car il constitue un aspect important de la qualité du travail et craignent que la DG ne les cantonne qu'au pur travail de gestion « en bureau » sans quasiment aucune mission « terrain ».

Une fois de plus le terme d'expérimentation est employé pour essayer de nous endormir. Il est d'ores et déjà annoncé dans la fiche préparatoire au CTR que le bilan aura pour seul but de tirer un modèle d'organisation optimale. On se moque de nous !

« L'expérimentation » testera une délégation au privé plus soutenue pour les travaux préparatoires à la signature des actes de ventes des immeubles, de l'inventaire des biens jusqu'à la rédaction de l'acte de vente. Qui seront les grands gagnants ? : les agences immobilières et les notaires !

**La CGT Finances publique dénonce cette nouvelle privatisation en cours de mission et rappelle que le statut des fonctionnaires est garant de l'indépendance des agents par rapport aux groupes de pression ou aux intérêts privés.**

